



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 27 mai 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

\*\*\*\*\*

### **1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 01 AVRIL 2025**

Les élus approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 01 avril 2025.

### **2/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme DU MOULIN DE LA BRETECHE Anne est désignée secrétaire de séance.

### **3/ PROGRAMME DU 14 JUILLET**

La formule mise en place depuis 3 ans semble avoir donné satisfaction à un grand nombre des participants. Le conseil municipal décide de reconduire l'organisation de l'an passé, sous réserve de la présence de participants en nombre suffisant.

Malgré les contraintes, il est indispensable de passer par une **inscription préalable** pour maintenir ou pas la manifestation et afin d'éviter tout gaspillage tant financier qu'alimentaire et en sachant que cette manifestation reste gratuite et ouverte à tous les habitants et résidents de la commune (voir feuille d'inscription jointe).

### **4/ DÉLIBÉRATION DE CONFIRMATION DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE GIVRAINES DU SISS DE PUISEUX SUITE À LA DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT (03/04/2025)**

Le maire rappelle que le conseil lors de son conseil du 1<sup>er</sup> avril 2025 a demandé le retrait de la commune de Givraines au Syndicat Intercommunal du SIIS de Puisseaux. Vu la délibération 2025-13 du SISS de Puisseaux approuvant la demande de retrait du SISS de Puisseaux de la commune de Givraines dès que possible et vu que chaque commune doit approuver ce retrait après délibération du SISS de Puisseaux, la commune de Givraines confirme son retrait.

### **5/ DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LA PASSATION DE CONTRAT, DE BONS DE COMMANDE ET D'ACHATS**

En complément de la délibération 2020/29 du 25 mai 2020 (oubli dans la rédaction de la délibération) le conseil municipal décide de déléguer au maire la passation de contrats, de bons de commande, d'achats pour un montant pouvant aller jusqu'à 6 000€.

### **6/ POINT SUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le maire rappelle que suite à la rencontre avec Flora PAOLI du Conseil Départemental avec la commission des travaux concernant la réfection de la toiture Est de l'église l'option la pose de panneaux photovoltaïques avait été retenue comme piste à analyser.

Pour des raisons notamment techniques, cette possibilité ne semble pas souhaitable. Le maire propose que la commune, avec l'appui de Cap Loiret du Conseil Départemental, choisisse, après consultation dans le cadre des marchés publics, un maître d'œuvre des monuments historiques pour établir un cahier des charges des travaux à effectuer.

Pour rappel, une estimation avait été faite de 500 000 € il y a quelques années. Le maire rappelle que si des subventions sont envisageables (le département avec des subventions en baisse annoncées par le Président du Département), l'Etat, des partenaires privés, la Fondation du Patrimoine avec 5% du montant des travaux en souscription publique ..., le temps de prospection, de montage des dossiers et la certitude de les obtenir, les travaux ne pourront commencer qu'en 2027.

### **7/ SUITE À DONNER AU COURRIER DE LA SAFER ET DU CEN (CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS) DU CENTRE VAL DE LOIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS**

Le maire informe le conseil qu'il a reçu, comme tous les propriétaires de bois dans des zones bien définies, un courrier de la part de la SAFER et du CEN du Centre Val de Loire.

C'est dans le cadre de ces actions de gestion et de protection que le Conservatoire assisté par la SAFER du Centre souhaite entreprendre une démarche d'acquisition de milieux humides et de pelouses calcicoles sur la Vallée de l'Essonne dans le Loiret, là où les enjeux de la biodiversité sont encore forts. 4 parcelles d'une contenance totale de 15 260 m<sup>2</sup> de la commune sont concernées. Le CEN propose 3 options pour les propriétaires (publics ou privés) : ne rien faire, vendre au CEN pour un montant de 3500 €/ha ou signer avec lui un bail emphytéotique pour une gestion adaptée pour entretenir et

restaurer la biodiversité. Le maire et l'adjoint ont assisté à une réunion d'informations. Après avoir entendu, les avis de chacun, le conseil après avoir délibéré (10 voix pour, 1 abstention), décide de ne pas vendre mais décide de signer un bail emphytéotique avec le CEN pour une durée de 34 ans.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### ✓ **TRAVAUX RUE DU PORTAIL**

À la suite des fortes pluies du week-end du 24-25 mai, la rue du portail a été inondée par endroit avec notamment une quantité importante d'eau dévalant par l'entrée rue du Portail côté Ouest. Les travaux de remplacement des 2 avaloirs et la création d'un nouvel avaloir doivent commencer à compter du 06 juin. Le maire propose au conseil de trouver un maître d'œuvre pour étudier les travaux de réfection et reprofilage du caniveau côté des numéros impairs, secteur allant de la première maison au croisement avec la rue de la Champagne pour permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales. Le conseil charge le maire de consulter plusieurs maîtres d'œuvre.

### ✓ **BORNE INCENDIE RUE DU PORTAIL**

La borne incendie située rue du portail n'est pas en bon état. Le service incendie départemental demande à la commune de la remplacer. Le maire rappelle qu'il avait fait établir un devis en 2020 par l'entreprise DMS en même temps que la borne incendie située rue aux Anes qui, elle, a été changée. Le devis était de 3 978.34 € TTC. Le maire propose au conseil de faire actualiser le devis. Le conseil autorise le maire à signer le devis après son actualisation.

### ✓ **ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026**

Le maire informe le conseil que la loi qui vise à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a été promulguée le 21 mai 2025, publiée au Journal officiel du 22 mai 2025 et validée par le conseil constitutionnel (Décision n° 2025-883 DC du 15 mai 2025).

Elle généralise le scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes, indépendamment du nombre d'habitants : les membres des conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants ne sont plus élus au scrutin majoritaire avec panachage qui permettait de barrer certains noms d'une liste pour les remplacer par d'autres.

Désormais, dès les élections municipales de 2026, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers municipaux seront élus, sous réserve de dispositions spéciales, au scrutin de liste à deux tours selon les modalités déjà prévues pour les communes de plus de 1 000 habitants. Les listes devront être composées d'une tête de liste et alternativement d'un candidat de chaque sexe. Cette parité doit permettre l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

### ✓ **POINT SUR LE GROUPE SCOLAIRE DE BOYNES GIVRAINES YÈVRE**

Le maire informe le conseil des avancées des travaux pour le nouveau groupe scolaire intercommunal situé à Boynes. Le restaurant scolaire sera livré en juillet et donc opérationnel pour la rentrée de septembre 2025. Un déménagement avec les agents communaux des 3 communes est prévu fin août. Les autres travaux du groupe scolaire (classes, salle de motricité, dortoirs...) sont prévus pour une fin de travaux en fin d'année 2025 et un déménagement pendant les vacances d'hiver 2026. La livraison de la dernière partie des travaux qui concerne le périscolaire et le centre de loisirs, est prévue pour mars et un déménagement aux vacances de printemps 2026.

### ✓ **TRAVAUX ROUTE DE GAUBERTIN**

- ✓ Le maire informe que, sur la route intercommunale de Gaubertin (Givraines / Gaubertin), la CCDP a fait appliquer de l'enrobé sur le secteur le plus abîmé côté Est. Une couche de restauration sera faite sur environ 500 mètres jusqu'à la pointe Hélène. La CCDP demandera à la commune de procéder en 2026 à l'arasement des côtés sur certains secteurs de cette route pour permettre l'évacuation des eaux pluviales.

### ✓ **PLAN LOCALE D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

Suite à la majorité relative des communes, le PLUi sera engagé par la communauté de communes en septembre 2025. Le maire informe que si le Maire signera toujours les documents d'urbanisme, des modifications de fonctionnement entre la commune et la Communauté de communes sont à prévoir.

✓ **CIMETIÈRE**

Le maire rappelle la reprise de concession est toujours en cours et sera clôturée dans les meilleurs délais

✓ **EGLISE**

Les travaux de l'église concernant la restauration de la porte devraient être terminés en juin 2026. Les intempéries n'ont pas permis à ce jour la reprise des travaux par le menuisier.

✓ **ZONE RÉGLEMENTÉE À 30 KM/HEURE**

Suite d'une question posée par une conseillère, le maire rappelle :

La zone réglementée à 30 km/h rue de la mairie et au niveau de la place de l'Eglise n'a pas encore été délimitée par l'installation de panneaux. Le maire se charge de prévoir prochainement leur installation.

✓ **ACHAT DE PANNEAUX DE « NOM DE RUE »**

Suite d'une question posée par une conseillère, le maire rappelle :

Le Maire précise que, compte tenu des frais d'envoi, il est préférable d'avoir une commande groupée plutôt que de faire du cas par cas. L'achat de panneaux de « nom de rue » sera prochainement fait.



## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ **LA NUIT DES ÉGLISES**



**Histoire de l'église**

Située jusqu'à la Révolution dans le diocèse de Sens, archidiaconé du Gâtinais, cette église fut fondée par l'abbaye de Ferrières au 8<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup> siècle et reconstruite par ses soins au 12<sup>e</sup> siècle. L'auteur de la fiche de la base Mérimée la date de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; chœur début du 13<sup>e</sup> siècle. D'importants travaux ont été réalisés au 19<sup>e</sup> siècle notamment la voûte de la nef et en 2007 le renforcement du contrefort du clocher de la face sud. Intérieur : Le banc d'œuvre et la chaire à prêcher, meubles du 18<sup>e</sup> inscrits au titre des monuments historiques ont été complètement restaurés en 2023. Il existe une Pietà contemporaine (2019) créée par Jean Anguera et un Chemin de croix (1982 - 2023) signé du même artiste.

**Programme**

- ✘ Visite libre (de 16h à minuit).
- ✘ Visite guidée de l'église (16h - 18 h - 20 h et 22h).
- ✘ Exposition de Jean-Paul Moscovino
- ✘ Expositions accompagnées de l'artiste (horaire des visites de l'église).
- ✘ Exposition « les pèlerinages et saint Roch »



**Samedi 28 juin 2025  
de 16h à minuit**

❖ **KERMESSE DES ÉCOLES DE BOYNES – GIVRAINES – YÈVRE**

L'Association des parents d'élèves Boynes - Givraines – Yèvre-La-ville organise sa kermesse annuelle **samedi 21 juin 2025 de 15h à 18h à la salle des fêtes de Boynes.**

La contribution des participants (jeux, tombola, buvette ..) permettra de financer des actions en faveur des enfants de primaire des 3 communes

❖ **SE MUNIR DE « PANNEAUPOCKET » - RAPPEL**

La commune de Givraines est abonnée et gère l'application « PanneauPocket » qui est un outil indispensable pour recevoir les informations, les alertes et les liens en directs avec les habitants.

1. téléchargez cette application sur votre smartphone, tablette ou ordinateur vous permettra d'être informé en temps réel sur notamment des coupures de réseaux, des travaux de voiries, des alertes météo, des alertes gendarmerie....
2. cette application est simple, gratuite et anonyme.



PanneauPocket

**Informations et alertes communales, télécharger :  
PanneauPocket / commune de Givraines**